



Publié le 06/01/2023

En collaboration avec un l'assureur VYV Conseil, la Ville de Paris propose à partir de janvier 2023 une assurance habitation aux locataires parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne, du parc privé et du parc social.

Locataires à Paris : l'assurance habitation proposée par la Ville

En collaboration avec un assureur, VYV Conseil, la Ville de Paris propose à partir de janvier 2023 une assurance habitation aux locataires parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne, du parc privé et du parc social.

Cette assurance habitation est proposée sous conditions de ressources. Elle est disponible à partir de début janvier 2023.

À votre disposition pour plus d'informations :

- •la présentation sur le site internet de la Ville de Paris
- •le <u>site internet consacré à cette assurance habitation</u> : tarifs, conditions, prendre contact pour faire une demande...
- •le numéro d'appel : **01 70 32 19 32**
- --> <u>Télécharger la plaquette de présentation</u> (mise à jour janvier 2024)